

Sao Paulo, le 16 juin 2004

**ALLOCUTION DE MONSIEUR MUSTAPHA MECHAHOURI, MINISTRE DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, AU COURS DE LA SESSION SUR  
"LA CONTRIBUTION EFFECTIVE DU SYSTÈME COMMERCIAL  
INTERNATIONAL ET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AU  
DÉVELOPPEMENT"  
CNUCED XI, SAO PAULO! LE MERCREDI 16 JUIN 2004 DE 10 A 13HEURES**

**Merci Monsieur le modérateur,  
Mesdames et messieurs,**

Le commerce extérieur joue un rôle important en tant que moteur de croissance dans l'économie marocaine. Il constitue aujourd'hui plus de la moitié du PIS national qui a enregistré un taux de croissance moyen de 6% ces dernières années. La promotion des échanges commerciaux est ainsi érigée en tant qu'une composante essentielle dans la stratégie nationale de croissance.

La libéralisation du commerce extérieur entamée depuis la décennie 80 a permis au Maroc de diversifier ses produits et ses partenaires commerciaux. En effet, de nouveaux produits, avec une plus grande valeur ajoutée ont émergé dans notre panier d'exportation tels que les composants électroniques, la confection, les produits agroalimentaires et les technologies de l'information.

Cependant, nos achats et ventes sur le marché international restent vulnérables aux chocs externes. Je cite à titre d'exemple l'impact de la variation du prix de baril de pétrole sur les importations. Une éventuelle récession économique dans nos marchés traditionnels pourrait entraîner une baisse dans nos exportations.

Notre stratégie de développement du commerce extérieur vise une croissance à deux chiffres et se base sur la diversification des partenaires. Dans ce cadre, le Maroc a procédé à la conclusion de plusieurs accords de libre échange au niveau bilatéral et régional. De même, il s'est engagé à promouvoir le multilatéralisme aux forums internationaux.

Le Maroc demeure convaincu que la poursuite d'une libéralisation du commerce international transparente et équitable le dotera d'une motivation additionnelle pour renforcer ses capacités compétitives et mieux faire face aux défis de la mondialisation.

En effet, les exportations marocaines font toujours face à des barrières tarifaires et non tarifaires qui bloquent la pénétration de certains marchés. Son potentiel de croissance se trouve ainsi amoindri par ces obstacles qui freinent l'épanouissement des secteurs productifs et par là l'investissement, l'emploi et l'amélioration du niveau de vie.

A cette fin, le Maroc a cherché, à l'instar des autres PED, à mettre ses intérêts et ses préoccupations au centre du programme de travail adopté par la Conférence

Ministérielle de Doha. La question fondamentale est de savoir quels aspects du programme de travail de Doha auraient le maximum d'effets bénéfiques sur le développement.

Les produits agricoles demeurent assujettis à des droits de douanes élevés, et les mesures de soutien internes et les subventions à l'exportation restent importantes dans les pays développés. Il devient urgent de procéder à une suppression des subventions à l'exportation et à une réduction substantielle du soutien interne, ainsi qu'à une amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les exportations agricoles en provenance des PED.

Les négociations sur les produits non agricoles comportent des enjeux commerciaux cruciaux pour les PED en matière d'accès aux marchés et dont une flexibilité devrait être accordée pour matérialiser le développement inscrit comme élément fondamental dans l'agenda de Doha.

Au titre du traitement spécial et différencié, les PED devraient disposer de périodes plus longues pour la mise en oeuvre des résultats des négociations et contracter des engagements différents dans le cadre des futurs accords, leur permettant à même d'atteindre leurs objectifs de développement.

Les négociations sur les services offrent une opportunité pour libéraliser les fournitures de service par le mouvement des personnes physiques. Les PED disposent de réelles potentialités en la matière.

Mesdames et Messieurs,

Le système généralisé des préférences (SGP) et les autres préférences commerciales multilatérales contribuent de manière notable à améliorer l'accès des PED aux marchés étrangers. Afin d'accroître l'utilisation des préférences commerciales, il faut les rendre plus stables, régies par des conditions d'utilisation mieux adaptées aux capacités de production, de commercialisation et de logistiques des PED, élargir le nombre de pays bénéficiaires et la liste des produits visés.

Le Maroc est d'avis que la CNUCED doit apporter une contribution importante dans l'élaboration des stratégies de développement nationales des PED en tenant compte de la mise en oeuvre effective et réelle des engagements déjà entrepris et des négociations commerciales multilatérales en cours qui sont déterminantes pour leur devenir.

Une évaluation objective du processus de la libéralisation menée à ce jour au niveau mondial est nécessaire pour mieux orienter les pays dans la conception des stratégies de développement axés sur les nouveaux secteurs porteurs qui doivent être également identifiés.